

de la Nouvelle-Ecosse. Comparons la somme des frais de travaux sur le terrain. Les trois chefs de dépense que je viens d'énumérer, c'est-à-dire ceux des surintendants régionaux, des inspecteurs et des gardiens spéciaux, représentent en Nouvelle-Ecosse la somme totale de \$152,782 et, pour l'application de cette somme on a payé \$22,143 au personnel des bureaux. En Colombie-Anglaise, la dépense totale relative aux inspecteurs, surintendants et gardiens n'est que de \$117,360; cependant, pour contrôler cette dépense, on a dépensé \$50,448. La Colombie-Anglaise a donc dépensé deux fois autant que la Nouvelle-Ecosse pour contrôler la dépense, mais un tiers de moins pour ce qui est du travail réel. Cela revient à dire que, dans la Nouvelle-Ecosse, chaque dollar dépensé dans le bureau représente une somme de \$6.89 dépensée pour les pêcheries, tandis que, dans la Colombie-Anglaise, chaque dollar dépensé dans le bureau ne représente qu'une dépense de \$2.30 pour les pêcheries. Observez bien la différence. Voyons quelle est la proportion. Dans la Nouvelle-Ecosse, le contrôle d'une dépense de \$153,000, en chiffres ronds, pour les pêcheries, coûte 14 p. 100, non pas 14 p. 100 de cette somme, mais 14 p. 100 de plus. Dans la Colombie-Anglaise, pour contrôler une dépense de \$117,000 pour les pêcheries, il faut 43 p. 100 de plus. Il y a une grande différence entre ce pourcentage et 14 p. 100.

Voyons un genre de dépenses que l'on critique très souvent et fort injustement, le département des pensions du gouvernement; on dit souvent que ce département est encombré de fonctionnaires. Il ne lui coûte pourtant que 3.607 p. 100 pour administrer les sommes énormes qu'il dépense pour les hôpitaux, et le reste.

Je le demande au ministre et au comité: quel bénéfice pouvons-nous retirer de cette dépense de \$50,000 faite par le bureau de Vancouver? Une grande partie de cet argent est déboursé pour des chinoiseries administratives. Voici comment on procède. Commençons par le commencement. Il y a d'abord un garde-pêche chargé de prévenir la pêche illégitime sur une rivière plus ou moins grande dans une région isolée; s'il se trouve quelques ruisseaux ou petites rivières suffisamment rapprochés l'un de l'autre pour permettre au garde-pêche de les parcourir, il a parfois à surveiller une demi-douzaine de ces ruisseaux ou petites rivières. Quand il s'y présente quelque chose d'anormal ou s'il a besoin de plus d'autorité, il fait rapport à l'inspecteur régional qui a de dix à trente gardes-pêches sous ses ordres sur un territoire de trente à cinquante milles carrés. Puis, l'inspecteur ré-

gional fait rapport au surintendant régional; la province en compte trois ou quatre installés dans certains endroits stratégiques. Le surintendant régional fait rapport au surintendant de division au bureau de Vancouver, dont je critique en ce moment les dépenses; ce dernier fait ensuite rapport à Ottawa où il y a deux chefs, deux hommes compétents, l'un pour l'Est et l'autre pour l'Ouest. Ceux-ci font à leur tour rapport au sous-ministre, lequel fait probablement rapport au ministre. Je tiens à dire ici que les deux chefs dont je viens de parler connaissent parfaitement la situation des pêcheries sur leurs territoires respectifs, qu'ils ont d'ailleurs parcourus en tous sens. Le sous-ministre connaît aussi fort bien les divers territoires et les questions qui s'y présentent. Quand le ministre rend une décision, on renverse le même procédé que l'on applique lentement et péniblement jusqu'à ce qu'on atteigne le garde-pêche. La méthode est incommode et lente. Quand il s'agit de pêcheries, où les heures comptent souvent pour beaucoup, tout délai engendre l'inefficacité.

Je conseille au Gouvernement de supprimer le bureau de Vancouver et d'épargner environ \$35,000. J'ai dit que ce bureau coûte \$55,000, mais je sais que nous ne pourrions pas épargner toute cette somme. Il y a certaines dépenses qu'il faudrait faire quand même; il faudrait, par exemple, payer les télégrammes et l'on aurait probablement aussi besoin de quelques commis; je crois aussi que nous devrions rémunérer davantage les inspecteurs régionaux, car ils ne le sont pas suffisamment. Il y a quelques années, j'ai connu l'un de ces inspecteurs régionaux qui avait une lourde responsabilité et dont le salaire était inférieur à celui d'un ingénieur qui travaillait sous ses ordres. Il faut avoir là des hommes de bon jugement, et ces hommes sont exposés à de grandes tentations. Je vais signaler un cas qui, je veux bien le croire, ne se présente plus. Il y a plusieurs années, l'un de ces hommes permit à une personne de faire une certaine chose durant trois jours, puis il disparut durant trois jours, se rendant assez loin pour que le bureau principal ne pût l'atteindre. Et je crois que cela valait la peine pour lui de disparaître durant ce temps-là. Ces hommes sont de braves gens qui ne sont pas rémunérés suffisamment, étant donné la responsabilité qui leur incombe. Nous pourrions leur payer de meilleurs traitements et il nous resterait encore assez d'argent pour ce bureau. Les gardes-pêche continueraient de faire rapport à l'inspecteur régional, lequel ferait rapport au surintendant régional. Ces trois fonctionnaires connaissent bien la situation et l'on ferait bien de communiquer leurs opinions directement au chef de la division, à Ottawa, le-

[M. Neill.]